

JJM

Liberté

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

14 NOVEMBRE 2019 à 19h30

Salle des Fêtes

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour complémentaire

Égalité

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Vice-Président de Plaine
Commune

Gilles POUX

Fraternité

La Courneuve, le 12 novembre 2019

JJM

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal
qui se tiendra le :

14 NOVEMBRE 2019 à 19h30

Salle des Fêtes

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour complémentaire,

Comptant sur votre présence,

Veillez croire, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, en l'assurance
de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Vice-Président de Plaine
Commune



Gilles POUX

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-10 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE MAIRE CONVOQUE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

A SE REUNIR LE :

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

A 19h30

Salle des Fêtes

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Les Membres du Conseil Municipal sont priés de bien vouloir assister à la séance de ce conseil qui aura lieu le **jeudi 14 novembre 2019 à 19h30**

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

◆ DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS ET DE LA CULTURE DE LA PAIX

14 : PRESENTATION DU PARTENARIAT AVEC L'UNAOC - ALLIANCE DES CIVILISATIONS DES NATIONS UNIES

Fait à La Courneuve, le 12 novembre 2019

Le Maire,
Vice-Président de Plaine Commune

 Gilles POUX

Gilles POUX

QUESTION N°14

PRESENTATION DU PARTENARIAT AVEC L'UNAOC - ALLIANCE DES CIVILISATIONS DES NATIONS UNIES

Préambule

L'Alliance des Civilisations des Nations Unies est une organisation de l'ONU dont les Hauts représentants sont : M. Antonio Guterres et M. Miguel Moratinos, ancien ministre espagnol des affaires étrangères (2004-2010) et représentant spécial de l'Union Européenne pour le Moyen Orient (1996-2003).

Basée à New York, l'Alliance travaille aussi bien avec les Etats que la société civile dans son ensemble et des organismes privés.

L'initiative d'une « Alliance des Civilisations » a été lancée le 21 septembre 2004 par le premier ministre espagnol José Luis Rodriguez Zapatero lors de la 59^{ème} Assemblée Générale de l'ONU. Celle-ci visait à joindre les forces du monde arabe et les Etats Occidentaux dans la lutte contre le terrorisme par des moyens politiques, économiques et sociaux.

Une fois la proposition adoptée, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a composé un groupe de dix personnalités, incluant le président Iranien Khatami, le Nobel de la Paix Desmond Tutu, l'ex-ministre Hubert Védrine, et codirigés par l'ex directeur de l'UNESCO, Frederico Mayor Zaragoza et l'ex-ministre d'état Turc Mehmet Aydin, afin de présenter un plan d'action à la fin de l'année 2005.

L'Assemblée Générale a donc voté une résolution le 20 Octobre 2005 en faveur du dialogue entre les civilisations. Cette résolution A/RES/69/312 reconnaît le rôle essentiel de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies dans la promotion du dialogue interreligieux et interculturel au sein des Nation Unies, en coopération avec les agences onusiennes, les Etats membres et la société civile. Dans ce domaine, l'Alliance a concentré ses efforts sur l'engagement des jeunes, mue par la conviction que les jeunes générations occupent un espace central dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale. Ce constat est repris par l'étude sur le rôle de la jeunesse pour la paix et la sécurité, mandatée par la résolution 2250 de 2015 du Conseil de sécurité et reconnue dans la résolution 2419 de 2018 du Conseil de sécurité. Au fil des ans, l'UNAOC a développé une expertise unique dans le développement de programmes d'éducation et de jeunesse destinés à engager les générations futures dans des échanges interculturels et interreligieux.

Afin d'approfondir son mandat l'UNAOC cherche à développer l'étendue de ses collaborations avec des acteurs locaux tels que les municipalités qui sont souvent en première ligne face aux défis liés aux tensions interculturelles et interreligieuses qui peuvent se manifester au sein de communautés plurielles. La ville française de la Courneuve est une ville multiculturelle, une ville monde, où 80% de la population est d'origine étrangère et environ un tiers de la population a moins de 25 ans. Au sein de ce melting pot, des jeunes aux origines religieuses et culturelles d'Europe, du Maghreb, d'Afrique Sub-saharienne, d'Asie du Sud et d'Asie vivent ensemble et interagissent chaque jour. Les stéréotypes enracinés dans l'ignorance de l'autre et le manque de dialogue entre les communautés sont des facteurs qui peuvent entraîner des tensions. La ville de la Courneuve, à travers ses ambition du projet « Ville Monde » tente chaque jour de contribuer à un meilleur dialogue et une meilleure appropriation des droits de chacune et

chacun pour faire en sorte que tous appartiennent à une même communauté de vie et de partage du bien commun.

I- Description du programme d'action porté par la commune

-Avec les acteurs du territoire et les publics de la ville de la Courneuve dans une volonté de construire de l'en-commun

Le dispositif proposé entre la ville et l'UNAOOC s'adresse à l'ensemble de la population Courneuvienne mais plus principalement aux jeunes âgés de 15 à 30 ans. L'inscription d'un projet sur la durée est un souhait partagé entre l'UNAOOC et la ville de la Courneuve. A travers la production de contenus multimédias, tels que les vidéos, les journaux numériques, les réseaux sociaux, les podcasts radio, les participants acquerront des techniques et des compétences de narration pour promouvoir le multiculturalisme et le dialogue interreligieux dans les médias.

L'approche pédagogique retenue est de partir du terrain, des habitants via les maisons pour tous et antennes jeunesse du territoire. Les publics seront formés à reconnaître et à combattre les fake-news et la discrimination, en particulier lorsque ces phénomènes sont enracinés dans l'ignorance de la culture et de la religion de l'autre. La médiation interculturelle et/ou religieuse peut être un outil, un vecteur pour favoriser le dialogue de toutes et tous et une meilleure compréhension des phénomènes qui sous-tendent ces tensions et ou fausses représentations.

Ensemble les publics, adultes et jeunes pourront ainsi produire des contenus multimédias couvrant des enjeux locaux et nationaux, voir internationaux liés au multiculturalisme et au dialogue interreligieux. Nous nous appuyerons particulièrement sur quatre espaces :

-Le pôle image de la maison Guy Moquet, pôle destiné au service jeunesse, situé dans le quartier des 4 routes.

-La maison pour Tous Césaria Evora située sur le quartier des 4000 Nord

-L'espace jeunesse, Point Information Jeunesse, situé au centre-ville

-La maison pour tous Youri Gagarine située sur le quartier des 4 routes

Cette démarche que nous souhaitons ascendante entre la population et les institutions s'appuiera également sur des médias avec lesquels les publics travaillent au sein de la MPT Gagarine (Journal du quartier), la MPT Evora (Radio de quartier – Web Radio) et en lien avec les jeunes du LC mag.

Le LC Mag est autonome dans son mode de travail et a pour objectif la mise en place d'émission TV. Ces émissions sont construites par des jeunes de la ville de La Courneuve. Le service communication de la ville et le service jeunesse sont en support pour permettre aux jeunes de réaliser et de concrétiser les émissions.

Une équipe de journalistes locaux suivra les participants tout au long de leur aventure pour produire un documentaire sur le programme. La finalité du travail devra permettre aux participants du projet (jeunes du territoire) de se rendre à New York au siège de l'ONU pour présenter ce documentaire qui retracera le parcours et le cheminement des différents ateliers réalisés en France.

Même si l'ensemble de ce projet sera conduit en français, les éléments produits par les participants pourraient également être accessibles en anglais.

-Avec la collectivité comme acteur de l'Alliance et la constitution d'un réseau international des villes

L'objectif commun pour l'UNAOC et la ville de la Courneuve est de permettre de contribuer à la mise en place d'un réseau de ville qui intègre dans leur approche et leur manière de construire des politiques publiques une dimension forte concernant la sensibilisation des jeunes générations à la promotion du multiculturalisme et au dialogue interreligieux. Ce réseau international de villes, au sein de l'alliance des civilisations, aura pour ambition d'effectuer un travail de partage, d'échanges de bonnes pratiques et ce dans le but d'essaimer les initiatives pertinentes issues de ces territoires. Ce sera aussi l'occasion pour l'alliance de porter des projets ambitieux, de soutenir des initiatives et d'échanger sur les réalités à travers le monde autour d'un sujet qui pourra se nommer comme suit : « Le multiculturalisme dans les médias ». La ville de la Courneuve pourrait participer à des échanges interculturels, avec d'autres villes de l'alliance, comme par exemple la ville de Baltimore située au Nord Est des Etats Unis.

II- Objectifs du programme d'action

- Contribuer à la déconstruction des préjugés et des représentations des différentes communautés les unes sur les autres,
- Favoriser le dialogue interreligieux entre les habitants du territoire de la Courneuve
- Participer au renforcement du lien entre les générations en permettant aux publics d'être mobiles sur le territoire,
- Renforcer les compétences des groupes utilisateurs des outils multimédia (radio, journal, réseaux sociaux) par un travail d'accompagnement réalisé par des professionnels en lien avec les acteurs du territoire et plus précisément des agents de la collectivité en charge d'accompagner les publics,
- Développer le pouvoir d'agir des habitants et l'esprit critique en les formant aux techniques de travail sur le contre-discours,
- Découvrir les lieux de pouvoir du territoire, départementaux, régionaux, nationaux voir internationaux
- Permettre à chacun des acteurs de s'approprier des questions de société, de mieux appréhender son territoire et exercer sa citoyenneté et ce quel que soit son statut et son histoire sur la ville.

III- Phasage du dispositif

Période de Juin à Octobre 2019

Travail entre les deux institutions sur le projet et le sens d'une action commune.

Rédaction d'un protocole de coopération et d'une fiche projet entre l'UNAOC et la ville de la Courneuve.

Validation de principe du projet lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 26/09/2019 à New York.

Période d'Octobre à Novembre 2019

Travail de repérage des publics cibles et Mobilisation (Equipes jeunesse et associations et acteurs de quartier)

Période de décembre 2019 à septembre 2020

Première phase « Les ateliers Concept » : les participants prendront part à une série d'ateliers pour développer leurs connaissances sur des thèmes tels que le multiculturalisme et le dialogue interreligieux, et comment les promouvoir au sein de leur communauté et les utiliser à des fins de médiation ; les fake-news et les stéréotypes attachés à certaines cultures et religions, notamment dans les médias, et comment les identifier et les déconstruire. Ces ateliers seront développés par l'UNAOC, La Courneuve et des partenaires professionnels.

Deuxième phase « Les ateliers de Pratiques » : A travers des activités adaptées, les participants seront initiés aux différents médias : radio, vidéos et presse (papier et en ligne et hors ligne), pour se familiariser avec les spécificités de chaque plateforme, avec les pratiques adoptées par les professionnels, et avec les différentes techniques de narration et de mise en scène qui leur sont propres. Les participants choisiront ensuite le support qu'ils souhaitent utiliser pour leur projet. Sous la direction de l'UNAOC, de La Courneuve et de partenaires professionnels, les participants travailleront par groupes de deux à quatre pour produire un contenu médiatique traitant d'enjeux locaux et nationaux liés au multiculturalisme et au dialogue interreligieux.

Troisième phase « La posture Réflexive et les Bonnes pratiques » : Les participants établiront une liste des pratiques à adopter pour déconstruire les stéréotypes et promouvoir le multiculturalisme et le dialogue interreligieux dans les médias et sein de leur communauté. Ces pratiques, ainsi que le contenu multimédia qu'ils auront produit, seront mises en ligne sur une plateforme dédiée et accessible aux écoles et aux programmes d'éducation aux médias et à l'information.

Quatrième phase : « Les Formations de Formateurs » : Les participants seront invités à s'essayer eux-mêmes sur le territoire en qualité de journaliste pour aller recueillir la parole d'habitants aux sujets des discriminations que chacune et chacun vit au quotidien sur le territoire. Ces discriminations peuvent être des discriminations territoriales, des discriminations sociales, des discriminations liées à la santé, au logement, à l'emploi, à l'éducation...

Cinquième phase : « L'évènement officiel de Clôture » : Lors d'un événement de clôture, organisé à La Courneuve et ouvert à tous les publics, les participants présenteront leurs projets et partageront leur expérience, ainsi que les connaissances acquises. Lors de cet échange, ils discuteront des pratiques à adopter déconstruire les stéréotypes et promouvoir le multiculturalisme et le dialogue interreligieux. Les participants présenteront également des recommandations à l'intention des élus locaux quant à la manière d'éduquer et d'accompagner les jeunes générations au dialogue interculturel et interreligieux, et de les inclure dans la promotion du vivre ensemble.

Sixième phase : « Le documentaire réflexif – Production de connaissances » : Durant la période d'été 2020 jusqu'à la rentrée de septembre, un travail de montage Vidéo sera réalisé par les membres du LC mag, accompagnés d'une équipe de professionnels, afin de traduire l'ensemble du projet sous forme d'un documentaire (Produit fini pouvant être

présenté à l'ONU à New York par un petit groupe fin 2020). Cet objectif de rendu accompagnera l'ensemble du processus et les acteurs du projet pourront donc durant l'ensemble des phases se retrouver en position réflexive et commenter ce qui se travaille et se joue dans le groupe.

Durant l'ensemble de ce projet, un des résultats attendus sera de renforcer la connaissance des différentes communautés présentes sur le territoire de la ville de la Courneuve

Livrables :

- Production médiatiques de deux podcast et de deux reportages « Print » traitant d'enjeux locaux et nationaux liés au multiculturalisme et au dialogue interreligieux (Etape 2).
- Mise en place d'une Plateforme en ligne avec les productions médiatiques des participants et les pratiques à adopter pour déconstruire les stéréotypes et promouvoir le multiculturalisme et le dialogue interreligieux dans les médias et au niveau communautaire (Etape 3).
- Réalisation de 4 à 6 « capsules vidéo » de 90s autour des thématiques abordées avec les habitants du territoire : exemple de thèmes autour des discriminations (Etape 4)
- Captation vidéo et montage du moment officiel de restitution du projet (10 min) – (Etape 5)
- Emission TV du LC Mag et Documentaire retraçant la démarche de l'intérieur par les membres du groupe eux-mêmes (Etape 6)

IV- Publics Visés

Groupe cible : Jusqu'à 60 participants, 30 hommes et 30 femmes âgées de 18 à 30 ans
La ville de la Courneuve identifiera les participants avec l'aide des associations de jeunesse et des professionnels du service municipal de la jeunesse ainsi que les professionnels des Maisons Pour Tous et les agents en charge du développement local sur la ville. L'UNAOC participera également au travail de sélection en lien avec la ville.

V- Pilotage de la démarche

Sous le pilotage du Maire, un comité de pilotage composé d'élus (jeunesse-démocratie) et de personnalités (scientifiques, universitaires, praticiens, associatifs) et de membres de l'UNAOC conduira le projet et fera régulièrement le point sur son avancée du projet et sur les différentes actions qui en découleront.

Le Conseil municipal est invité à approuver:

- l'inscription de la commune dans la démarche portée par l'UNAOC
- les termes de la convention à passer entre la ville et l'UNAOC et à autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LA VILLE DE LA COURNEUVE

ET

**L'ALLIANCE DES NATIONS UNIES
POUR LES CIVILISATIONS (UNAOC)**

New York, U.S.A. – Octobre 2019

Préambule

Le présent protocole d'accord est conclu entre la Ville de La Courneuve et l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC), ci-après dénommées conjointement les « parties ».

La Ville de La Courneuve et l'UNAOC conviennent de joindre leurs efforts pour promouvoir le **multiculturalisme et la compréhension interreligieuse au niveau communautaire**. Les deux organisations se sont engagées à soutenir le respect mutuel entre les nations et les peuples et la nécessité d'accepter les différences dans la diversité culturelle.

En tant que municipalité, la Ville de La Courneuve vise à promouvoir la compréhension et le dialogue entre des personnes d'origines culturelles, sociales et religieuses différentes par le biais **d'activités de renforcement des capacités et d'engagement communautaire ciblant les jeunes**.

L'UNAOC vise à remédier aux divisions qui existent entre les sociétés et à rétablir le respect mutuel entre les peuples de cultures, de traditions et de religions différentes, en les incitant à se mobiliser derrière des mesures concrètes pour promouvoir le multiculturalisme et la compréhension interreligieuse au niveau communautaire.

L'UNAOC et la Ville de La Courneuve s'efforcent d'atteindre les objectifs des Nations Unies sur des valeurs communes telles que le respect de la diversité, le dialogue, l'inclusion, la paix pour la sécurité et le développement par la diversité culturelle, en pleine conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies. Les deux organisations œuvrent en faveur de l'équité, de la justice, du développement pacifique et de sociétés inclusives.

Article 1

la Ville de La Courneuve et l'UNAOC conviennent de s'appuyer mutuellement et, dans la mesure du possible, de renforcer leurs relations dans les domaines d'intérêt mutuel, notamment les suivants :

- Promouvoir les échanges interculturels, en particulier parmi les jeunes, mais aussi parmi les artistes, les universitaires et les chercheurs, et aller au-delà des frontières culturelles,
- Soutenir la culture en tant que force de transformation pour le progrès, la prospérité, l'inclusion et la tolérance, conformément aux objectifs du développement durable (ODD),

- Renforcer les relations de coopération entre les peuples et les cultures afin de réduire les tensions entre les civilisations et d'édifier des sociétés inclusives,

Article 2

la Ville de La Courneuve et l'UNAOC développeront leur collaboration par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'événements et d'expositions conjointes selon les besoins.

Article 3

la Ville de La Courneuve et l'UNAOC s'informeront mutuellement de leurs activités et maintiendront des contacts afin d'identifier et de poursuivre des domaines d'intérêt commun. Les deux Parties poursuivront leur coopération bilatérale et examineront les propositions de l'autre partie concernant des manifestations/expositions communes spécifiques.

Article 4

Pour faciliter la coopération, les parties conviennent de désigner des points focaux.

Article 5

Le présent protocole d'accord n'engage la responsabilité juridique ou financière d'aucune des parties en ce qui concerne les actions entreprises par l'autre partie.

Article 6

Chacune des parties est responsable de son propre personnel se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation ou responsabilité découlant de ses activités respectives.

Article 7

Rien dans le présent protocole d'entente ou en rapport avec celui-ci ne doit être considéré comme une renonciation, explicite ou implicite, aux privilèges et immunités de **la Ville de La Courneuve, de l'UNAOC** ou de l'Organisation des Nations Unies.

Article 8

la Ville de La Courneuve et l'UNAOC feront de leur mieux pour régler rapidement, par voie de négociations directes, tout différend découlant de l'interprétation ou de l'application du présent protocole d'entente. Tout différend qui n'est pas réglé dans un délai de trente jours à compter de la date à laquelle l'une des parties a notifié à l'autre sa nature et les mesures à prendre pour le régler est porté

devant la Ville de La Courneuve et devant le Haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations.

Article 9

Sauf autorisation écrite des institutions respectives, **la Ville de La Courneuve et l'UNAOC** ne peuvent utiliser de quelque manière que ce soit le nom, l'emblème et/ou le sceau officiel de l'autre organisation, ou toute abréviation de leurs noms dans le cadre de leur coopération conjointe ou autrement et vice-versa.

Article 10

La Ville de La Courneuve n'utilisera le logo ou le nom de **l'UNAOC** dans aucun matériel ou publicité sans autorisation préalable. Une violation de cet article sera une raison suffisante pour mettre fin immédiatement à ce MoU.

Article 11

Le présent protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et reste en vigueur pendant un an. Le protocole d'entente peut être modifié par entente écrite entre la Ville de La Courneuve et l'UNAOC.

Signé le

Pour la Ville de La Courneuve

Pour l'UNAOC

Monsieur Gilles Poux

H.E. Mr. Miguel Ángel Moratinos

Maire de la Ville de La Courneuve

Haut Représentant de l'Alliance des Nations
Unies pour les Civilisations

OBJET : PRESENTATION DU PARTENARIAT AVEC L'UNAOC - ALLIANCE DES CIVILISATIONS DES NATIONS UNIES

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 0

En exercice : 0

Le Conseil Municipal de la Courneuve, légalement convoqué à 19h30 par M. le Maire le 8 novembre 2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 14 novembre 2019 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

SECRETAIRE :

ETAIENT PRÉSENTS :

Adjoints,
Conseillers

AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

ETAIENT ABSENTS : 0

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Hôtel de Ville

avenue de la République
93126 La Courneuve Cedex
tel. : 01 49 92 60 00

**toute correspondance doit
être adressé à M.le Maire**

OBJET : PRESENTATION DU PARTENARIAT AVEC L'UNAOC - ALLIANCE DES CIVILISATIONS DES NATIONS UNIES

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en date du 20 octobre 2005 en faveur du dialogue entre les civilisations et fixant le rôle de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies (UNAOC), dans la promotion du dialogue interreligieux et interculturel au sein de l'ONU,

Considérant que dans le cadre de son mandat l'UNAOC qui a développé une expertise unique dans le développement de programmes d'éducation et de jeunesse destinés à engager les générations futures dans des échanges interculturels et interreligieux, cherche à développer l'étendue de ses collaborations avec des acteurs locaux tels que les communes,

Considérant que ce programme s'inscrit totalement dans le projet « La Courneuve Ville Monde » portée par la commune,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'inscription de la commune dans la démarche portée par l'UNAOC et les termes de la convention de partenariat à passer avec celle-ci.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE 3: Conformément aux dispositions de l'article R 4211 du Code de justice Administrative, le tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig 93358 MONTREUIL Cedex, peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

FAIT A LA COURNEUVE, LE 14 NOVEMBRE 2019